### AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920\_20-DE Regu le 02/10/2018



# **DÉLIBÉRATION**

N° 20180920-20

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président **Date de la convocation :** 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

## Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s avant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT Bernard GARCIA à Tony BERNARD Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ Bernard LORTON à Ludovic COMBE

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s**: Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Christian GENEST

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants:

54

**ÉTUDE RELATIVE A L'INCITATION AU GESTE DE TRI** 

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920\_20-DE

Regu le 02/10/2018

Considérant que le VALTOM bénéficie du label « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » ;

Considérant qu'à ce titre, il peut prétendre à un accompagnement financier de l'ADEME en contrepartie de la signature d'un Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire (CODEC);

Considérant qu'une fois ce CODEC signé, un plan d'actions à l'échelle de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pourra être contractualisé avec le VALTOM, permettant de financer des actions de prévention menées par la Collectivité;

Considérant que l'une des obligations du CODEC est de conduire une étude d'incitation au geste de tri;

Considérant qu'afin de répondre à son obligation, de mutualiser les moyens tout en laissant une totale liberté d'action à ses collectivités adhérentes, il est proposé que le VALTOM commande l'étude qui se déploiera ensuite par lots correspondants aux différentes collectivités adhérentes ;

Considérant qu'il convient d'encadrer ce partenariat par une convention de refacturation.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de refacturation;
- Autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à la présente décision.

**TOTAL VOTANTS: 54 TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54** Abstentions:

Conseillers présents : 49 Pour: 54

Représentés: 5

Contre:

Non-participation:

certifiée conforme, Pour ampliation

Le Président,

Tony BERNARD.

Maire de Châteldon